



SOCIÉTÉS MUSICALES
FICHE ANNUELLE DE DÉCLARATION D'EFFECTIF
POUR LE CALCUL DE LA REDEVANCE SEAM
(du 1^{er} septembre 2016 au 31 août 2017)

CONVENTION POUR LA REPRODUCTION D'ŒUVRES MUSICALES PAR REPROGRAPHIE
AU SEIN D'UNE SOCIÉTÉ MUSICALE
(batteries-fanfaires / orchestres d'harmonie, orchestres à plectres / ensembles d'accordéons / big-bands, brass-bands, bandas)

1. Coordonnées

Nom de la Société Musicale	
Adresse postale	
Code postal	
Ville	
Téléphone fixe	
Téléphone mobile	
MAIL (indispensable)	
Site Internet	

Adresse de facturation (si différente de ci-dessus)

Chez	
N° et voie	
Code postal	
Ville	

2. Nom des responsables de la Société Musicale

Président	
Directeur Musical	
Trésorier (Nom et adresse)	

3. Société adhérente à la **Confédération Musicale de France (CMF)** → (Cocher la case si oui)

4. L'effectif de la Société Musicale (cocher la case correspondante au nombre de musiciens)

	Tranche 1 De 0 à 20 musiciens	Tranche 2 De 21 à 50 musiciens	Tranche 3 De 51 à 70 musiciens	Tranche 4 Plus de 70 musiciens
Tarif normal	99,00 € TTC <input type="checkbox"/>	154,00 € TTC <input type="checkbox"/>	214,50 € TTC <input type="checkbox"/>	308,00 € TTC <input type="checkbox"/>
Tarif CMF	94,05 € TTC <input type="checkbox"/>	146,30 € TTC <input type="checkbox"/>	203,78 € TTC <input type="checkbox"/>	292,60 € TTC <input type="checkbox"/>

5. Fait à _____, le _____/201__

Signature et cachet de la Société Musicale :

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des déclarations ci-dessus (Art. 4 de la Convention)

Document à retourner à :

SEAM

43, rue du Rendez-Vous – 75012 PARIS

Tél. 01.42.96.76.46 - E-mail : seamfrance@free.fr – Site : www.seamfrance.fr